



DOSSIER INSCRIPTION SAISON 2024/2025

Une nouvelle saison est déjà sur le point de commencer et vous allez la partager avec nous !

Quel plaisir de vous accueillir ou de vous revoir.

Ce dossier d'inscription répondra à toutes les questions que vous vous posez aussi bien en tant que nouveau licencié(e) ou en tant que joueur(se) de notre club les saisons précédentes.

- La licence dématérialisée est désormais l'affaire de tous et le paiement en ligne est devenu une valeur sûre, il évolue avec plusieurs choix à renseigner : paiement en 3 fois, Bon Caf... N'hésitez pas à en profiter !
- La délivrance de la licence est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (création et renouvellement) si vous ne fournissez pas de certificat médical. En fonction des réponses apportées au questionnaire de santé par le mineur, la production ce dernier attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive sera obligatoire !
- REMISE A ZERO de toutes les feuilles de renseignements : elle certifie l'adhésion au règlement intérieur des BLB Hoppers. Sans cette feuille signée, la licence ne sera pas validée : version simplifiée pour les anciens licenciés. Même si vous faites votre règlement via Hello Asso, elle sera à déposer ou à envoyer par mail afin de permettre la création de la licence.

Equipe Masculine	Equipe Féminine	Année Naissance	Tarif avant le 1 ^{er} septembre*	Tarif après le 1 ^{er} septembre*	Tarif à partir du 1 ^{er} janvier 2025*
U5	U5	2020 et avant	85€00	90€00	60€00
U6 U7	U6 U7	2018 2019	90€00	95€00	65€00
U8 U9	U8 U9	2016 2017	110€00	115€00	75€00
U10 U11	U10 U11	2014 2015	115€00	120€00	80€00
U12 U13	U12 U13	2012 2013	130€00	135€00	85€00
U14 U15	U14 U15	2010 2011	140€00	145€00	90€00
U16 U17	U16 U17 U18	2008 2009 2007F	140€00	145€00	90€00
U18 U19 U20	U19 U20	2005 2006 2007M	160€00	165€00	115€00
Sénior	Séniore	2004	160€00	165€00	115€00
Loisirs	Loisirs	80€00	85€00	55€00
Bénévole	Bénévole		5€00	5€00	

*Tarif hors assurance – le prix de l'assurance sera à rajouter au prix de la cotisation.

Au niveau de l'assurance, réfléchissez bien avant de la prendre ou non car en cas d'incident ou d'accident lors des entraînements ou des matchs, elle peut couvrir certains frais ou non.

Aucune licence ne sera validée sans le règlement ou un chèque de caution déposé obligatoirement avant le 1^{er} match.



IMPORTANT

Pour le paiement de la licence, vous pouvez régler tout ou partie en :

- Espèces,
- Chèque à l'ordre de « USOBL Basket Mixte »
- Chèque Vacances ou Coupon Sports
- CB.

Réduction Multi Licence : -5€ sur la 2^{nde}, -10€ sur la 3^{ème}, -15€ sur la 4^{ème}. (à préciser au dos du chèque)



IMPORTANT

Mutation : A partir des U12, les mutations deviennent payantes selon les modalités suivantes :

Cas n°1 : nous souhaitez **rejoindre** notre club avec une candidature spontanée, la mutation vous sera **facturée** 60€

Cas n°2 : le club est venu vous **démarcher** pour rejoindre une équipe, nous vous demandons un **chèque de caution** de 60€00 que nous n'encaisserons que si vous quittez le club après uniquement une saison. (C'est-à-dire en septembre 2025).

Règlement Intérieur

Votre club est une association Loi 1901. Il est géré par un bureau, suivi d'un comité. Celui-ci est constitué de membres bénévoles qui se réunissent plusieurs fois par an.

Le fait d'adhérer à l'USOBL Basket Mixte engage tous les licenciés et les parents (pour les enfants mineurs) à l'application pleine et entière du présent règlement. Un nouveau projet se met en place aussi bien au niveau sportif qu'associatif.

➤ **OBJECTIFS :**

Le club a pour objectif **d'encourager** et de permettre la pratique du basket dans le strict respect de **l'esprit sportif** et de la **personne humaine**.

Les règles du présent règlement intérieur s'appliquent sans discrimination, aux entraîneurs, joueurs, accompagnateurs, supporters, spectateurs et officiels.

Cette conception de l'esprit sportif et associatif induit de la part de tous, l'adhésion à ce règlement. Il est donc **obligatoirement SIGNÉ et ACCEPTÉ** par chaque licencié ainsi que pour les mineurs, par leurs parents ou responsables légaux.

Il est affiché dans l'enceinte du club quand cela est possible, afin que nul ne puisse l'ignorer.

Article 1 : Le RESPECT

GRAND MOT D'ORDRE !! Vis-à-vis de **TOUS** : l'équipe d'encadrement, les coéquipiers & adversaires, le personnel de la salle, les parents, supporters et spectateurs...Aucune contestation ne sera acceptée sur les officiels : Arbitre ou OTM sous peine de sanction.

Le respect du matériel, des équipements et des lieux d'entraînement mais aussi de matchs est impératif. Toute dégradation sera facturée à la personne concernée. La propreté est bien évidemment de rigueur.

Respect des horaires d'entraînement, des rendez-vous des rencontres.

Respect du travail des bénévoles qui œuvrent pour vous au quotidien.

Article 2 : L'adhésion

Tout dossier d'un licencié mineur doit être remis par un parent ou responsable légal.

Les cotisations devront être acquittées selon les modalités citées ci-dessus **lors de l'inscription et ce avant le 1^{er} match.**

Article 3 : L'engagement des adhérents

Les adhérents s'engagent à nous informer de tous changements (adresse, mail, portable...) et *nous nous engageons à en faire de même.*

Une présence régulière aux entraînements est de rigueur. En cas d'absence, prévenir l'entraîneur dans des délais respectables. Les parents d'enfant mineur s'engagent à **prévenir IMPERATIVEMENT l'entraîneur en cas d'absence.**

L'entraîneur, avec des coordonnées à jour, s'engage à en faire de même. Les absences trop fréquentes/non excusées pourront entraîner des suspensions de matchs.

Les adhérents s'engagent à avoir un bon comportement sur et hors des terrains.

Les parents d'enfant mineur s'engagent à **ATTENDRE la PRESENCE de l'ENTRAINEUR** et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant de laisser son enfant dans la SALLE et non en extérieur. **Nul ne doit laisser son enfant mineur entrer seul(e) dans la salle.**

Lors des rencontres, les parents d'enfant mineur s'engagent à **encourager** tous les enfants participant à la compétition. Ils doivent respecter l'adversaire, l'arbitre, le club adverse et s'engage en représentant le club, à être irréprochable.

LE BASKET EST UN SPORT COLLECTIF OÙ LE RESPECT EST PRIMORDIAL !

Il est strictement interdit de rentrer sur le terrain sans y être invité, tout comme il est interdit de répondre à un supporter agressif ou insultant : les arbitres, le responsable Fair-Play et le représentant du club sont là pour ça et doivent gérer ces situations sans aucune intervention extérieure. Les dossiers de discipline doivent impérativement être évités.

Les parents d'enfant mineur s'engagent à laisser uniquement les entraîneurs et le staff du club, à apprendre le basket aux enfants. (Pensant être de bon conseil, vous pourriez aller à l'encontre des objectifs de l'entraîneur).

Il est fortement conseillé d'assister aux rencontres de votre/vos enfant(s) afin de valoriser leur implication dans ce sport.

Nous nous engageons à être à l'écoute de nos licenciés. Nous serons toujours disponibles et à votre disposition en cas des questions ou soucis. Venez donc nous en parler.

Article 4 : les pouvoirs de l'entraîneur et du bureau

L'association ou ses représentants ne sont pas responsables en cas de vol, de dégradation ou de perte sur un bien.

Le bureau peut renvoyer définitivement ou temporairement un licencié de l'équipe ou du club pour les motifs suivants :

- Geste, paroles et/ou comportement violents ou non sportifs
- Casse ou non-respect du matériel
- Non-respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers ou des adversaires.
- Absences non excusées et /ou trop répétitives à l'entraînement comme en match.
- Non-respect du présent règlement.

L'entraîneur est le seul décideur des joueurs sélectionnés pour les matchs. Il est également le seul à décider des joueurs entrant sur le terrain pendant les rencontres. Être sélectionné ne signifie pas forcément jouer mais sera toujours l'un de nos objectifs.

Le bureau a le droit de refuser une inscription.

En cas de renvoi du club ou d'arrêt volontaire du licencié, aucun remboursement ne sera effectué.

Le bureau se réserve le droit de modifier le présent règlement, même en cours de saison et s'engage à vous en informer.

Dans la mesure du possible, nous essaierons d'organiser des tournois auxquels le licencié(e) pourra participer et nous serons à l'écoute concernant l'envoi du licencié(e) aux diverses sélections.

Article 5 : les sanctions.

Les sanctions financières infligées par la FFBB **sont à la charge intégrale du licencié** selon le barème ci-dessous et complétées par des sanctions que le club se donne le droit de modifier selon les circonstances de la faute commise.

* lors de la présence à la salle, le responsable du jour, décidera des actions à mener : Responsable salle, table de marque, aide à la buvette, installation salle...

En cas de non-paiement de la sanction FFBB, le club se verra dans l'obligation de mettre en suspens votre participation au match tant que la sanction n'aura pas été acquittée.

Nature de la Faute	Sanction FFBB	USOBL
1^{ère} Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	SURIS	Présence à la salle sur 1 créneau de match* autre que son équipe
2^{ème} Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	40€	40€ à payer par le joueur/se + Présence à la salle sur 2 créneaux de match* autre que son équipe
3^{ème} Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	70€ + 1 week-end d'interdiction de jouer	70€ à payer par le joueur/se + Présence à la salle sur 3 créneaux de match* autre que son équipe
4^{ème} Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	150€ + 2 week-ends d'interdiction de jouer	150€ à payer par le joueur/se + Présence à la salle sur 4 créneaux de match* autre que son équipe
A partir de la 5^{ème} Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	OUVERTURE DOSSIER DISCIPLINAIRE INTEGRALEMENT A LA CHARGE DU JOUEUR/SE + 6 créneaux à la salle... (2 de plus à chaque faute supp.)	

* **Une table à faire en tant qu'OTM obligatoirement**
Tarif sous réserve d'augmentation de la part de la FFBB.

En cas de faute Technique ou Disqualifiante avec rapport, l'intégralité des frais sera à la charge du licencié et devra être acquitté avant le match suivant. En cas de non-paiement, interdiction de participer au match quelle que soit l'équipe. Une vigilance et un suivi plus stricte sera mis en place pour cette nouvelle saison.

Article 6 : Mise à disposition réciproque

D'une part le club met à disposition :

- un parquet qui oblige le club à mettre en place un protocole imposé par la municipalité. Le respect de ce protocole est incontournable sous peine d'exclusion de la salle.
- un staff avec des entraîneurs diplômés selon le niveau de l'équipe
- des salles, des équipements et du matériel
- des moyens de communications : Dossier d'inscription, tableau d'affichage, site internet ...
- des formations diverses : Arbitrage, chrono, feuille, E-marque, entraîneur...

D'autre part de la part du licencié(e)

- participation à la tenue des tables de marque -> nous avons toujours **besoin d'OTM**, qui pourra déboucher sur un poste d'OTM Championnat Officiel.
- investissement dans l'arbitrage -> nous avons toujours besoin **d'arbitre Club**, qui pourra déboucher sur un arbitrage à plus haut niveau. Une **école d'arbitrage** est en place depuis 2 ans maintenant et passe au niveau 2 : cela implique que nous pourrons également former des Arbitres Départementaux en interne.
- bénévolat : même occasionnellement, nous avons toujours besoin d'aide les jours de match, lors des tournois, des manifestations aussi diverses soit elles, des matchs des équipes premières.

Article 7 : Autorisations

En signant la fiche de renseignements du club, vous autorisez votre enfant ou vous-même à **être transporté(e)** lors des déplacements de son équipe à l'extérieur par un membre du club ou un parent accompagnateur.

En signant la fiche de renseignements du club, vous autorisez votre enfant ou vous-même à **être photographié** et que l'image soit utilisée par l'association pour son développement et tous ses moyens de communication (le site du club, Facebook, Instagram, presse, affiche...)

Liste des documents à fournir lors de l'inscription

- La création ou le renouvellement de votre licence s'effectue via le **site de la FFBB**. Vous recevrez un **mail** vous indiquant toute la marche à suivre. Nous sommes bien sûr à votre disposition pour tous renseignements ou toute aide.
- Pour votre inscription via FBI, une pièce d'identité, un certificat médical (ou questionnaire complété) pour les licenciés majeurs ou pour toute mutation et une photo scannée.
Pensez également à mettre à jour la photo d'identité, cela est nécessaire dans certains cas.
- **La fiche de renseignements dûment complétée et SIGNÉE pour tous.**



**Nous sommes toujours à votre disposition et à votre écoute,
N'hésitez pas à venir nous voir...
*Bienvenue chez nous !!***

M SCHÖNER Stéphane - Président	06.43.38.46.32	secretariat@3blm.com
M OGEZ Matthieu – Vice-Président	06.73.01.17.04	
Mme GASTON Dorothee - Secrétaire Générale	06.76.75.65.51 ou 06.72.72.62.84	secretariat@3blm.com
Mme BUCKI Caroline - Trésorier	06.81.94.63.78	secretariat@3blm.com